8 AVRIL. 39e ANNÉE. N° 93. — SAMEDI.

ON S'ABONNE chez MARTEGOUTE et Ce, imp.-Lib., r. St-Rome, 46, A TOULOUSE. — Chez les Libraires, Bureaux des Messageries et Directeurs de Postes. — CHEZ DE VIGNY ET Ce, DIRECTEURS DE Office-Correspondance, Place de la Bourse, 5, A PARIS.

JOURNAL DE TOULOUSE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Les Annonces et Avis doivent être remis la veille avant 4 heures du soir.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Toulouse Dép. Etr. Un an. 44 fr. 50 fr. 56. 6 mois 23 fr. 26 fr. 29 fr. 3 mois 12 fr. 14 fr. 16 fr. Les abonnements ne sont reçus que pour 3 mois, 6 mois ou un an, et ne commencent que du 1er ou du 16 de chaque mois. PRIX DES INSERTIONS. 50 c. la ligne. PRIX DES RÉCLAMES. 60 c. la ligne.

Ce journal paraît tous les jours, excepté le mercredi.

TOULOUSE, 8 Avril.

Les nouvelles d'Espagne reçues ce matin portent le compte-rendu de la séance des cortès. Le discours prononcé par le régent dans cette circonstance annonce de grands projets de réforme intérieure. Il garde un silence absolu sur les relations de l'Espagne avec les puissances étrangères.

(Voir *Nouvelles d'Espagne*.)

Hier l'Académie des Jeux-Floraux a nommé mainteneurs M. le vicomte de Raynaud et M. de Tauriac, en remplacement de MM. Pujol et Pinaud, décédés.

Les cinq premières compagnies avec le chef de bataillon du 9e chasseurs d'Orléans, partent demain dimanche pour aller s'embarquer à Port-Vendres. Les 6e et 7e compagnies formant le dépôt restent à Toulouse.

La pétition suivante, en date du 7 avril, vient d'être adressée à MM. les membres du conseil municipal.

Les Ebénistes et les Menuisiers de la ville de Toulous.

Messieurs,

L'établissement d'un entrepôt d'ébénisterie ayant été établi dans notre ville par le directeur de la prison centrale de Villeneuve-d'Agen, nous nous voyons dans la nécessité de solliciter du conseil municipal la création d'un droit d'entrée sur cet objet, afin que nous soyons à même de soutenir la concurrence.

En lutte contre un spéculateur dont les ouvriers sont salariés 60 à 80 pour % au-dessous du cours ordinaire, nous serait-il permis, en effet, de résister à la supériorité d'une telle position sans la protection du conseil?

Relativement aux bénéfices de la consommation, il est d'autant plus urgent, dans l'intérêt de la caisse municipale, de prévenir le funeste résultat de cet entrepôt, que sur les 1000 ouvriers précédemment occupés dans nos ateliers, 5 à 600 ont déjà quitté notre ville, faute de travail. Il est bon que vous sachiez, à propos des recettes de l'octroi, que chaque meuble supporte un tribut d'environ 5 fr. lorsqu'il est confectionné à Toulouse, soit à cause de l'emploi du bois sujet au tarif, soit à raison des articles de droguerie qui servent à le perfectionner.

Après avoir mis cet exposé sous vos yeux, permettez-nous, messieurs, d'appeler également votre attention sur le contraste qu'offrirait le motif de la complète désertion dont nous sommes menacés, avec les généreuses sollicitudes qui vous ont porté à consacrer un professeur spécial à l'instruction industrielle de la classe ouvrière.

Nous avons l'honneur d'être avec respect, Messieurs,
Vos dévoués administrés,
Suivent les signatures.

Hier a eu lieu, dans une chapelle de l'église Saint-Exupère, la première réunion de la Société du Patronage. Cette association fondée avec l'approbation et sous l'autorité de notre digne archevêque, dont le zèle est infatigable pour le bien, a pour but de conserver ou de ramener dans les principes et dans la pratique de la morale religieuse les hommes appartenant à la classe ouvrière, et particulièrement les jeunes apprentis. On voit toute l'importance d'une pareille association, et l'influence qu'elle est appelée à exercer sur la population industrielle de notre ville.

Déjà le gouvernement dans une juste sollicitude avait accordé sa protection tutélaire aux enfants livrés à l'industrie. La loi du 22 mars 1841, après avoir prévenu l'abus du travail, assure non-seulement le maintien des bonnes mœurs dans les ateliers, mais exige encore, avec l'instruction primaire, l'enseignement religieux des jeunes ouvriers.

C'est pour entrer dans la pensée du gouvernement que quelques hommes, amis dévoués de leur pays et auxquels leur position sociale donne une salutaire influence, ont voulu fonder à Toulouse la Société charitable du Patronage. Nous ne saurions trop encourager leur piété sincère.

La civilisation n'est réellement complète que lorsqu'une religion pleine de charité s'unit avec prudence aux institutions pour les maintenir en les sanctionnant, car il faut que l'élément moral domine dans le développement social.

Nous sommes heureux, en signalant les premiers une association si éminemment conservatrice, de lui promettre les meilleurs résultats et la reconnaissance de tous les hommes de bien.

Le jour du tirage de la loterie pour les malheureux réfugiés espagnols sera annoncé dans un des prochains numéros de notre journal. Les personnes qui veulent bien s'occuper des lots sont priées de les envoyer avant le vingt du mois d'avril. Le nombre des séries ayant été augmenté, nous avons la confiance que les lots seront multipliés, et que le zèle et le dévouement ne seront jamais au-dessous des besoins d'un si grand nombre de familles réduites, dans l'exil, à une profonde misère.

Les personnes qui ont reçu des billets sont invitées à en faire remettre le montant au secrétariat de l'archevêché, si elles ne l'ont déjà fait.

TRAVAUX DU CANAL LATÉRAL A LA GARONNE.

On lit dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Le canal latéral à la Garonne et en particulier l'embranchement de Toulouse à Montauban sont des sujets trop importants pour nos contrées et qui les intéressent à un trop haut degré pour que nous négligions d'informer de temps en temps nos lecteurs des progrès de cette œuvre méridionale, sur l'accomplissement de laquelle notre cité fonde tant d'espérances d'avenir et de prospérité. Le temps approche où tout sera terminé, et quant à l'embranchement de Toulouse à Montauban, nous espérons que les lignes que nous écrivons aujourd'hui seront les dernières et que l'année prochaine nous n'aurons plus à nous occuper de terrassements, de maçonneries et d'écluses, mais de navigation, de bateaux pesamment chargés, de bienfaits à notre commerce, de vie donnée à notre cité, et de tous les résultats heureux que des communications faciles et des transactions nouvelles apportent dans les centres de population et d'industrie.

Les travaux du canal touchent à leur terme. Avec autant d'activité que le permettaient les économies faites sur son budget, les directeurs de cette œuvre l'ont poussée et presque accomplie. Quelques mois encore et l'eau viendra remplir ce lit nouveau que le génie de l'homme a creusé.

Les déblais et les remblais sont presque terminés, et cela, depuis long-temps. Il existait encore, à la fin de 1841, quelques lacunes; mais on y a mis la main en 1842, et elles seront comblées bien avant la fin de la campagne de 1843. Une seule existe encore à l'amont du pont construit sur la route n° 128, devant Montech. Les prétentions trop élevées de quelques propriétaires pour la vente de leur terrain sont cause qu'on n'y a point encore travaillé; mais bientôt sans doute le jury aura raison de cette résistance, et l'administration étant alors mise en possession, les travaux marcheront avec toute l'activité nécessaire pour que ce lot ne soit plus en retard. Dès-lors toute la ligne pourra marcher de front, car dans beaucoup d'endroits les règlements des talus sont très-avancés, et plusieurs biefs sont prêts à recevoir l'eau.

Pour les écluses, vingt-et-une sont depuis long-temps construites en entier, leurs abords sont presque terminés; 19 maisons d'éclusier sont prêtes à être habitées.

Les dérivations latérales aux écluses sont terminées.

Les ponts en maçonnerie construits sur routes royales et départementales, ou chemins vicinaux de grande communication, sont finis et presque tous livrés à la circulation.

Les maçonneries des ponts suspendus construits pour les chemins vicinaux ordinaires sont terminées, presque tous les tabliers sont posés, et ceux qui ne le sont pas encore sont prêts à être mis au levage; beaucoup de ces ponts sont aussi livrés à la circulation.

Un grand nombre d'aqueducs ont été construits sous le canal, durant la campagne dernière, pour le passage des ruisseaux fréquents qu'on rencontre surtout entre Montech et Toulouse. Plusieurs déversoirs sont aussi construits sous les digues du canal.

Ainsi donc, remplir quelques lacunes déjà presque comblées, achever les abords des ouvrages d'art, construire deux acqueducs sous le canal et quelques déversoirs, — voilà tout ce qui reste à faire.

Il est bien entendu que nous ne traitons ici que des choses importantes. Quelques derniers perfectionnements sont encore nécessaires, mais nous n'en parlerons point, non plus que des portes d'écluses en bois ou en métal, auxquelles on travaille avec toute l'activité possible. Encore quelques mois, et toutes seront posées.

On peut donc affirmer d'une manière positive, et même en prenant une latitude très-grande, que la partie du canal comprise entre Toulouse et Montauban, sera terminée à la fin de cette campagne. Les travaux s'avancent rapidement, et il suffira d'une somme de quinze cent mille francs pour payer ceux qui restent à faire, soit dans la Haute-Garonne, soit dans notre département.

Quant à la partie du canal comprise entre Montech et Castelsarrasin, elle est aussi très-avancée et une somme de six cent mille francs suffirait largement à subvenir aux dépenses qui restent à faire pour son entier achèvement.

En résumé, en prenant 1,500,000 francs sur le budget du canal, et en employant cette somme entre Montauban et Toulouse, on terminerait cette partie, et on relierait par ce moyen deux villes importantes, par une ligne de 50,000 mètres d'étendue. En tout, avec un crédit de deux millions on livrerait le canal à la navigation jusqu'à Castelsarrasin, sur un parcours de 70,000 mètres.

Vu les fonds assez considérables qui sont annuellement votés pour le canal latéral, il semblerait facile d'obtenir cette portion de la munificence de nos représentants et de la justice de l'autorité supérieure. Mais jusqu'à ce jour, les crédits n'ont pas été répartis avec une égalité parfaite. Les autres départements intéressés et le Lot-et-Garonne en particulier ont absorbé à leur profit la meilleure part des allocations. Espérons qu'il n'en sera pas toujours de même. Espérons qu'aujourd'hui, les travaux étant sur le point d'être terminés, on daignera se souvenir un peu de nous, et que nos représentants, tout en surveillant avec zèle des intérêts plus sérieux, voudront bien donner, cette année, quelque attention aux intérêts matériels du département qu'ils représentent.

Aiguillon, 4 avril

Lundi, 3 avril, une cérémonie dont le souvenir vivra long-temps, a eu lieu à Port-de-Passeau, à l'occasion du baptême du magnifique pont suspendu, construit par MM. Escarraguel, de Bordeaux.

Monseigneur l'évêque d'Agen officiait, assisté de plusieurs autres membres du clergé. Son arrivée avait été saluée par des salves d'artillerie. M. le sous-préfet de Nérac, M. l'ingénieur de la même

---

LE MAUVAIS GARS.

TRADITION POITEVINE. — 1465.

IV.

(Suite.)

La jeune châtelaine relève bientôt ses yeux, animés d'une douce espérance, en entendant les nobles paroles de celui qu'elle aime.

— Ma volonté, ma volonté seule! s'est écrié le jeune homme avec transport; alors, monseigneur, vous n'avez plus qu'à me répondre : voulez-vous de moi, votre fils par le respect et l'affection, faire votre fils par un lien plus sacré encore et plus doux? Voulez-vous faire de moi l'époux de votre fille? Un mot suffira. Pas n'est besoin de parler davantage d'obstacles; il n'en existe plus, puisque ma volonté peut les détruire.

— Henri de Beaulieu, dit le vieillard, c'est un noble sang qui coule dans vos veines et échauffe votre cœur, mais ajoute-t-il en insistant d'un ton solennel, ce serait mal à moi, ce serait mal à nous d'accepter la promesse que vous nous faites sans savoir ce qu'elle comporte; et, dût s'anéantir ma plus chère espérance, dût s'écrouler tout l'édifice de ce bonheur que j'ai appelé de mes vœux et de mes prières, dût cette union tant rêvée, tant désirée, n'avoir pas lieu, je veux, Henri, qu'il n'y ait pour vous rien de caché, rien de ténébreux en nous. L'hypocrisie et le mensonge n'ont jamais souillé les lèvres d'un Maucouvert... Vous saurez tout, Henri, car c'est pour moi un devoir de tout vous dire.

— Chevalier de Beaulieu, dit à son tour la jeune châtelaine avec dignité, vous êtes noble et généreux : je le savais et vous en remercie; mais monseigneur le comte a raison; dans un moment aussi solennel, dans un moment où une parole peut nous faire tous deux heureux ou malheureux à jamais, il faut que cette parole soit prononcée, et que rien ne vous soit caché.

— Eh bien! donc, réplique Henri au comble de la surprise, puisque tel est votre désir qui m'est sacré, parlez, noble comte; mon digne et vénérable ami, parlez; mais soyez certain, et vous aussi soyez certaine que de ce que je vais entendre rien ne saura changer mes intentions; recevez-en ici le serment.

— Ne jurez, pas Henri, ne jurez pas avant de m'avoir entendu.. Quel est l'homme, si sûr de sa pensée, qui puisse affirmer que cette pensée ne recevra aucune altération du fait de circonstances imprévues? Tous tant que nous sommes, nous avons pour maîtres les événements, et les événements ont à leur tour Dieu pour maître. Dieu seul connaît donc les sentiments qui naîtront en vous à la fin du récit que je vais vous faire, et la résolution qui en sera la conséquence.

Puis, s'adressant à la jeune fille :

— Mon enfant, poursuit le vieillard, il est bon, pour cette confidence, que je sois seul avec Henri... Je comprends ton impatience, aussi serai-je bref autant qu'il me sera possible. Va, je t'appellerai quand il sera temps.

— Qu'il soit fait selon que vous le voulez, mon père, répond-elle. Et cependant, en s'éloignant, elle ne peut retenir un petit geste de contrariété, accompagné d'une moue charmante, accompagné aussi, au moment où elle quitte la chambre, d'un regard plein de confiance, adressé à Henri, et qui veut dire : « Henri, je vous aime, j'ai foi en votre amour! » regard auquel le jeune homme répond par un autre bien éloquent, et qui signifie : « Oh! oui, comptez sur moi! »

Le comte et le chevalier restent seuls enfin. Celui-ci, impatient de connaître le mystère annoncé par des précautions si graves et si multipliées, se hâte de prendre la parole, et s'asseyant proche de son vieil ami :

— Je vous écoute, monseigneur, dit-il vivement.

— Avant de vous satisfaire, commence le vieillard, je dois d'abord vous prévenir, relativement au secret que je vais vous révéler, qu'il n'est connu ici que de mon enfant et de moi... vous en serez le troisième dépositaire; et je dois ajouter qu'à nul autre qu'à vous je n'eusse voulu le confier; car vous, du moins, quoi qu'il arrive, vous ne le trahirez pas, j'en ai pour garans votre loyauté et votre honneur.

— Vous me jugez bien, mon ami vénéré... jamais parole de ce que je vais entendre ne sortira de ma bouche.

— Cette assurance me suffit. Nous ne serons donc que trois... car des quatre autres personnes qui en avaient ou pouvaient en avoir connaissance, trois sont mortes, et la dernière a disparu, si bien qu'on ne sait ce qu'elle est devenue, et que sans doute aussi elle n'est plus de ce monde; si bien encore que ce mystère, si j'avais voulu le céler, il est sûr que vous ne nous en auriez jamais rien su, mais je vous l'ai dit : les Maucouvert n'ont en aucun temps frayé avec l'hypocrisie. De plus, si je suis heureux de vous certifier qu'il restera toujours entre nous trois, ce n'est pas pour influencer votre résolution postérieure, mais bien pour établir les choses telles qu'elles sont, en toute vérité et franchise.

— Pas n'est besoin, réplique Henri avec chaleur, de jurer que je vous crois pleinement.

Or donc maintenant, remontons, s'il vous plaît, à près de treize années en deçà. Vous souvient-il, Henri, de ma bonne et vertueuse épouse, Dieu a son ame présentement, j'en ai l'espoir, car ses mérites terrestres ont dû lui valoir le ciel en l'autre vie... Vous souvient-il d'elle, enfant que lors vous étiez?

— Oui, certes, je m'en souviens, bonne, douce, aimable... un ange, une sainte!

— Et qui vous aimait bien, Henri... elle vous aimait plus que pas un, en mémoire de votre mère avec qui elle avait été unie d'une amitié si étroite qu'on eût dit deux sœurs... Oui, vous n'avez pas été trop loin dans vos louanges : une sainte véritable! aimable et douce pour tous, grands et petits, chérie de nos vassaux, bénie des pauvres gens... et pour moi, bonne! un ange pour moi!.. Le comte n'en peut dire davantage. Il s'arrête, dominé par l'émotion qu'excite en lui un souvenir si cher et si cruel à la fois, et ce n'est qu'au bout d'un instant qu'il lui est possible de continuer.

— Et cependant, tant il est vrai que félicité parfaite n'est pas de ce monde, nous n'étions pas heureux : l'amour de nos premières années de mariage, l'union si charmante quand arriva l'âge plus avancé, ses qualités, ses vertus, à elle, qui me donnaient à moi-même vertus et qualités, notre tendresse mutuelle et l'accord de

ville, les maires, adjoints et membres des conseils municipaux des trois communes de Saint-Léger, Damazan et Aiguillon, honoraient cette fête de leur présence.

Mgr s'est avancé vers le pont et l'a parcouru deux fois, précédé des membres de son clergé et suivi des autorités civiles, ainsi que d'une foule immense qui s'est précipitée avec enthousiasme sur ses pas.

C'était alors vraiment un beau spectacle que celui qu'offrait cette longue procession étendue sur tout le tablier du pont. A voir Monseigneur, revêtu de ses habits épiscopaux, et marchant à la tête d'un peuple si nombreux, on eût dit la religion conduisant les hommes à la conquête des arts et de l'industrie.

A l'issue de cette belle cérémonie, un banquet d'environ cent couverts a réuni au château d'Aiguillon les trois communes de Damazan, Aiguillon et St-Léger.

M. l'abbé Foulquier, de Réalmont (Tarn), ancien curé de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), a versé entre les mains de M. le receveur-général du Tarn 2,000 fr. pour sa souscription en faveur des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe.

Carcassonne, 5 avril.

La représentation qui a été donnée sur notre théâtre au bénéfice des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe, a produit net la somme de 819 francs. La chambre de commerce de Carcassonne a voté 500 fr. pour le même objet.

—Il est certain que le 1er régiment de chasseurs, en garnison dans notre ville, est sur le point de partir. On assure qu'il va à Libourne. Les relations nombreuses et agréables qui s'étaient établies entre les habitants de Carcassonne et les officiers de ce régiment font généralement regretter cet ordre de départ.

—Une délibération du conseil municipal de Carcassonne, en date du 1er avril, a déterminé la circonscription des quartiers nouvellement bâtis qui formeront le faubourg d'*Iena*.

—Les chanteurs montagnards de Bagnères, qui sont sous la direction de M. A. Rolland, doivent passer sous peu de jours à Carcassonne, où ils donneront un concert. Ils se sont déjà fait entendre dans l'arrondissement de Narbonne.

— Les trois cimetières de Carcassonne qui sont trop petits pour le nombre des décès de chacune des paroisses, n'ont été soumis jusqu'à présent qu'au contrôle des fabriques. L'administration municipale en a pris la direction. Elle a voté les fonds nécessaires pour l'appropriation et l'agrandissement du cimetière Saint-Michel. Elle se propose de prendre de semblables mesures pour les autres.

Montpellier, 6 avril.

Un sinistre qui aurait pu entraîner les plus graves conséquences, a eu lieu cette nuit dans l'un des faubourgs de notre ville. Une maison en construction, située sur la route de Toulouse, vis-à-vis du couvent de la Providence, s'est écroulée inopinément, entraînant dans sa ruine une partie de la maison contiguë.

M. Mallet aîné, à qui appartient cette maison d'assez belle apparence, a fait construire une autre à côté sans faire renforcer le mur de tête de celle-ci, dont il a usé comme d'un mur de refend, en lui faisant supporter les poutres et autres pièces de charpente de la nouvelle maison. Le mur ainsi surchargé a tout à coup cédé à ce poids énorme, emportant dans sa chute une partie des deux maisons de droite et de gauche. Par une sorte de miracle, sur neuf personnes qui habitaient l'ancienne maison, une seule a été blessée.

Le rez-de-chaussée, qui n'offre en ce moment qu'un amas de décombres, était occupé par la famille Miot, comprenant la mère et sept enfants de divers âges. Cette femme réveillée par les craquements qui ont précédé la chute de l'édifice, a arraché ses enfants de leur sommeil et les a poussés tous nus au-dehors. A peine étaient-ils arrivés ensemble sur le seuil de la porte, que le plancher du premier étage s'est écroulé avec fracas. M. l'abbé Durand, aumônier de la *Providence*, occupait le second étage et s'y trouvait intact au milieu des ruines dans une portion restée debout. Il n'a pu sortir de ce lieu dangereux qu'au moyen d'une longue échelle, qu'un voisin a placée audessous de sa fenêtre.

Le sieur Guillaume Cristof, mécanicien, vieillard plus que sexagénaire, était couché au troisième étage. A peine était-il sorti de son lit pour fuir le danger qui le menaçait, que le plancher de sa chambre, s'affaissant par un côté, l'a fait glisser impétueusement d'étage en étage jusqu'au rez-de-chaussée, sans qu'il ait éprouvé aucune blessure provenant de cette chute extraordinaire. Mais le malheureux vieillard a eu cependant une épaule fracturée, ce que l'on attribue à l'atteinte de quelque pierre détachée du mur.

L'établissement gymnastique de M. Gasquet, situé près de ces maisons, a été détruit en partie; tous les effets et meubles des locataires sont restés sous les décombres. Les dommages occasionés par ce sinistre sont considérables, et pourront donner lieu à des discussions judiciaires. En attendant, procès-verbal a été dressé contre l'entrepreneur de la maison nouvelle.

Bordeaux, 7 avril.

On annonce qu'en vertu d'un jugement rendu hier, par le tribunal de commerce, l'administration des théâtres de Bordeaux a été déclarée en faillite; on nous assure que M le chef d'administration des théâtres a formé opposition à ce jugement.

On lit dans le *Mémorial de l'Ouest*:

Un événement bien malheureux vient de jeter l'effroi dans quelques communes de l'arrondissement de Parthenay.

Lundi, 27 mars, un loup énorme, sortant des brandes de Maisontiers, a paru tout-à-coup dans la campagne, attaquant les hommes et les bestiaux qui se trouvaient sur son passage.. Poursuivi immédiatement par les bergers et les personnes qui se trouvaient dans les champs, cet animal opposa une résistance furieuse à ceux qui le poursuivaient, et se précipita sur plusieurs personnes auxquelles il a malheureusement fait des blessures très-graves..

Bientôt les communes de Boismé, Amailloux et Andilly, qu'il traversa en faisant des victimes sur son passage, se levèrent en masse pour se mettre à sa poursuite, et il se réfugia enfin dans les bois de Prée, commune d'Andilly, où il fut cerné. Relancé par les traqueurs, il s'élança de nouveau sur ceux qui l'entouraient, et, au moment où il se dirigeait vers le nommé Pierre Guilhaud, domestique de Mme de Brossard, cet homme lui tira un coup de fusil à balles qui l'atteignit en plein corps.... Mais il se releva aussitôt et cherchait encore à se jeter sur les personnes qui se trouvaient près de lui, lorsque le sieur Salleyrette, brigadier de la gendarmerie à pied, à la résidence de Parthenay, s'avança courageusement à lui, lui plongea sa baïonnette dans la gueule, et, déchargeant en même-temps sa carabine, le mit définitivement à bas.

Jusqu'à ce moment, on connaît treize personnes qui ont été victimes de la fureur de cet animal. M. le sous-préfet de Parthenay a immédiatement envoyé sur les lieux un médecin pour visiter les blessés et constater leur état; il a aussi envoyé un artiste vétérinaire pour faire l'autopsie du loup, et s'assurer s'il était ou non atteint d'hydrophobie.

Il résulte du rapport du vétérinaire qu'il n'a trouvé aucune trace d'hydrophobie. Puisse l'avenir justifier cette assurance!

Parmi les personnes mordues, il en est plusieurs qui se sont rendues à l'hospice de Parthenay, et dont les blessures sont extrêmement graves. Le docteur Albert, qui les a visitées, et qui a assisté à l'autopsie de l'animal, pense aussi qu'il n'était point hydrophobe, et que son état d'exaspération s'expliquait par la présence d'un long tenia qui a été remarqué dans ses intestins... S'il en est ainsi, comme on doit le désirer, l'état des blessés n'aurait rien d'inquiétant.

On porte à soixante le nombre des bestiaux mordus par ce loup furieux, pendant qu'il était poursuivi... Des mesures ont été prises pour que rien de plus grave ne résultât d'un mal déjà trop grand.

M. le préfet a demandé qu'une prime de 50 francs fût donnée aux sieurs Guilhaud et Salleyrette pour leur courageuse conduite.

NOUVELLES D'ORIENT.

Beyrouth, le 11 mars 1843.

Les réunions des deux kaïmacans du Liban sont fréquentes, et elles ont pour objet le règlement des indemnités dues par les Druses aux Maronites, par suite du pillage de leurs églises et de leurs couvents, et des vols commis chez divers particuliers, durant la dernière insurrection. Les Maronites évaluent à plusieurs millions de piastres les dommages qui leur ont été occasionés; et les Druses, de leur côté, s'obstinent à ne vouloir donner une seule piastre, de sorte que ces deux races se voient toujours de mauvais œil.

Dernièrement encore, nous avons été témoins d'une nouvelle rixe; les Druses furent les agresseurs; ils donnaient pour motifs que des *bandits* Maronites, pour publier un ordre de leur kaïmacan, avaient fait usage, non de la formule turque, mais bien de la formule chrétienne, et cela, dans l'intention de les insulter. Les Druses ont attaqué, en armes, les Maronites, qui ont dû se défendre, et il y a eu des morts des deux côtés. L'affaire terminée, on a opéré l'arrestation d'un grand nombre de personnages notables des deux partis, qui ont été conduits en prison, ce qui a momentanément rétabli la tranquillité dans la montagne.

La position du pays est critique sous bien d'autres rapports. Une caravane partie de Damas, il y a une vingtaine de jours, a été attaquée par les Arabes, qui se sont emparés d'un grand nombre de chameaux chargés d'effets d'une valeur considérable. On assure que les Arabes ont inquiété la caravane partie dernièrement de Bagdad pour Damas. Un Maronite qui restait à peu de distance de Beyrouth a été assassiné, ces jours derniers, par des Arabes qui sont au service de la Turquie. Un chef Druse qui habite cette contrée a failli avoir le même sort.

Deux officiers turcs, appartenant à la police, se sont introduits la semaine passée dans la maison d'un hébreu (protégé français), où se trouvaient réunies diverses personnes pour se divertir, et sans autre compliment, ils ont fait arrêter, par les soldats qui étaient à leur disposition, toutes ces personnes, lesquelles ont été conduites en prison, non sans être cruellement insultées et maltraitées.

Déjà, la maison du drogman français, située hors la ville, avait été assaillie, pendant la nuit, par une troupe d'individus que l'on présume être des Albanais au service de la Porte. Le consul de France a réclamé auprès d'Essad pacha; par suite de ces réclamations, les personnes arrêtées dans la maison de l'hebreu, ont été remises en liberté, et les officiers de police sont aux arrêts.

Scheick-El-Arian, qui s'était présenté volontairement au pacha de Damas, avec la promesse du pardon, a été envoyé à Constantinople, par voie de terre, sous l'escorte de quelques soldats turcs.

Il n'y a encore rien de décidé au sujet des autres chefs Druses qui se trouvent chez le consul anglais de Damas, où ils ont dû se réfugier.

NOUVELLES D'ESPAGNE

NOUVELLES DE MADRID.

Madrid, 3 avril.

SÉANCE ROYALE.

Conformément au programme arrêté, S. M. est partie à deux heures, dans un carrosse traîné par huit chevaux ornés de panaches blancs, pour se rendre au palais du sénat. La voiture était surmontée de la couronne de Castille. L'infante dona Luisa, sœur de la reine, se tenait dans une autre voiture qui précédait celle de S. M. On a remarqué que, comme en décembre 1841, à l'occasion d'une pareille cérémonie, le régent s'est assis dans la même voiture que la reine, dans le fond et à côté de S. M., et on s'est rappelé que la reine-mère elle-même n'avait jamais pendant sa régence occupé cette place: en présence de sa fille elle s'asseyait toujours sur le devant de la voiture.

A son arrivée au palais, S. M. et l'infante sa sœur ont été reçues par les grandes députations des deux chambres. S. M. a pris place sur le trône; le régent a occupé un fauteuil placé au bas des degrés, et à la gauche de la reine. L'infante dona Luisa est entrée dans une tribune réservée.

L'infant D. Francisco de Paula ni aucun membre de sa famille n'ont assisté à la séance Cette absence a été attribuée à quelques difficultés d'étiquette.

Le régent a prononcé le discours que vous trouverez ci-joint. Ce document a paru généralement assez pâle; on n'y trouve en effet aucun passage capable de fixer l'opinion sur la marche que suivra le gouvernement.

C'est aujourd'hui un fait constaté que tous les ministres ont remis leur démission entre les mains du régent. Celui-ci l'a acceptée; mais il est convenu que le cabinet restera à la tête des affaires jusqu'à la formation de la nouvelle administration, dont il paraît que M. Sancho doit faire partie.

Discours prononcé par le régent dans la séance d'ouverture des cortès, le 3 avril 1843.

Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés,

En vous voyant rassemblés autour du trône d'Isabelle II pour concourir par vos lumières et votre zèle aux mesures législatives qui doivent consolider l'état, je ne puis m'empêcher d'éprouver la plus pure satisfaction, et la plus agréable espérance que vous accomplirez les destinées qui sont réservées à la législature actuelle dans l'intérêt de la nouvelle monarchie.

Depuis la dernière session il n'est survenu aucun changement notable dans nos relations avec les gouvernements des autres pays.

Pour ce qui regarde notre situation intérieure, je me plais à reconnaître le zèle et la droiture avec lesquels les tribunaux et les juges administrent généralement la justice, malgré l'imperfection de notre organisation judiciaire et les défauts de la législation qui nous régit. Ces difficultés disparaîtront avec une bonne loi organique et par la révision si désirée de nos codes, pour la prompte réalisation desquels des mesures convenables vous seront présentées.

La situation des finances réclame d'une manière toute particulière l'attention des cortès Des réformes importantes ont déjà été introduites dans l'administration et la comptabilité des deniers pu-

---

nos cœurs, tout cela laissait encore place en nous, à un chagrin, à un cuisant regret; comblés de tous les biens, de tous les bonheurs que le monde envie, il nous en manquait un, le plus grand, le plus précieux de tous: un enfant! Oh! que de prières à Dieu pour lui demander ce trésor! Que de larmes répandues à nos heures solitaires! Que de douleurs éprouvées, lorsqu'avec le temps notre cher espoir se fut évanoui! Mais ni larmes, ni douleurs, ni prières, rien n'y fit: le ciel resta sourd.

—Mais enfin il exauça vos vœux?

— Vint un jour où un peu d'espérance nous fut rendue, poursuit le vieillard sans répondre à l'interruption de son auditeur; un saint ermite arriva au donjon et y reçut l'hospitalité; en récompense il prit en pitié nos peines secrètes, et, sur son conseil, un pèlerinage fut entrepris par la comtesse. A son retour, la joie illuminait son visage; le bruit se répandit qu'un miracle avait été fait en notre faveur; déjà nous aimions, nous adorions l'innocente créature dont le ciel nous faisait présent; déjà nous accumulions projets sur projets, rêves sur rêves pour cet enfant qui allait nous venir... lorsqu'en ce temps la discorde et les querelles éclatèrent plus violentes que par le passé, entre votre père, Henri, et le vieux baron du Breuil, le père de messire Hubert; la guerre fut déclarée entre eux, guerre acharnée, sans repos ni trève, et qui ne finit, à bien prendre, que de longues années après, par la mort des deux chefs. Effrayé, pensant qu'un jour ou l'autre je serais forcé de prendre part, moi aussi, à cette lutte qui avait lieu autour de mes domaines, et qui pouvait les envahir, craignant pour la comtesse le bruit des armes et pire peut être, redoutant en un mot quelque funeste mésaventure, je résolus non sans peine et douleur pour elle et pour moi, qu'elle me quitterait jusqu'à des temps meilleurs, jusqu'à celui du moins où elle pourrait revenir sans danger. Confiée en des mains sûres, elle partit sous bonne escorte se rendant d'abord à Limoges, chez un de ses parents. Puis, selon les événements, elle devait revenir ici ou bien visiter notre parenté dans divers autres pays Quelques mois s'étaient écoulés quand je reçus la nouvelle...

— De la naissance de votre fille? Interrompit le jeune homme...

— Attendez, mon ami, attendez... c'eût été là une nouvelle de bonheur, et celle que je reçus au contraire était bien triste... si triste que tout me devint indifférent sur la terre, et que je n'eus le courage de la confier à personne. Dans le sein de qui, d'ailleurs, aurais-je versé le secret de ma peine? Je ne voyais plus votre père, mon meilleur ami; tout occupé qu'il était à repousser les agressions de son adversaire, il avait bien assez de ses affaires et de ses inquiétudes, et puis, il me faisait presque un crime de ne pas faire cause commune avec lui, ce qui l'avait singulièrement refroidi à mon égard: reproche injuste cependant, et que Dieu lui pardonne! car je ne pouvais guerroyer contre le sire du Breuil qui ne m'avait point offensé, et j'aimais mieux user de mon influence pour chercher à amener peu à peu entre eux la concorde et la paix. Mais l'œuvre était difficile, et mes efforts ne réussissaient à rien; la guerre continuait. Pendant ce temps, la comtesse, à qui j'avais ordonné de ne pas revenir encore, et d'essayer de se distraire de sa douleur, voyageait d'un pays à l'autre, aussi malheureuse que moi certainement, en dépit des soins et des consolations que lui prodiguaient à l'envi nos amis et nos parens. Il y aura donc bientôt treize années, mon ami, que le jour se leva où je devais revoir mon épouse bien aimée; jour de joie et de deuil pourtant, car nous allions nous retrouver seuls encore, comme par le passé.

Jugez de ma surprise: elle arrive et me présente une jolie petite fille de trois ou quatre ans environ, qui me tend ses petits bras et me sourit. Jugez de mon ivresse: un instant je crus que la comtesse m'avait trompé, qu'elle avait voulu me faire payer par un long chagrin un bonheur ineffable, enfin que cet enfant était la nôtre. J'étais insensé, je délirais... Mais un mot de la comtesse suffit pour me faire reconnaître mon erreur. Cette enfant, mon ami, vous la connaissez; et maintenant vous savez le point important de notre secret; car, vous le voyez: celle que j'aime comme si elle était de mon sang, celle que vous aimez aussi, elle n'est pas ma fille!

Si cette confidence, à laquelle, malgré les précautions oratoires du comte, il était loin de s'attendre, surprend étrangement le chevalier, il n'en paraît pas du moins affecté d'une autre manière. Il va donc exprimer au vieillard ce qui se passe en lui; mais ce dernier l'arrête d'un geste, et, sans lui laisser le temps de prononcer un seul mot:

— Je n'ai pas fini, dit-il; puisqu'elle n'est pas ma fille, il faut bien que vous sachiez qui elle est.

— Eh! que m'importe! s'écrie vivement le jeune homme, tout n'est-il pas dit, et que fera le reste? Permettez-moi de vous assurer ainsi qu'à elle-même...

— Non, non, mon ami... pas de confidence à demi; cet aveu m'a assez coûté pour que je désire le faire tout entier en une seule fois, et vous m'écouterez, je vous en prie.

Bien qu'il soit aisé de voir, à la physionomie de l'amant passionné, que ce qu'il va entendre lui paraît inutile, il n'en fait pas moins un signe de respectueux assentiment.

— La dernière visite de la comtesse, reprend alors le vieillard, avait été pour une de ses amies d'enfance, demeurée veuve pour un temps dans son château d'Auvergne, après le départ de son jeune époux pour la guerre contre les Anglais. Les jours se passaient assez tristement dans ce château, bien qu'il y eût alors nombreuse compagnie de nobles dames, et la plus grande distraction de la comtesse consistait à faire dans les environs, dans les hameaux de la châtellenie de longues et charitables promenades; mais toujours, en revenant de ces excursions, elle entrait se reposer un instant chez une jeune femme, la protégée de son amie, et dont le mari, aussi absent, s'était fait soudard pour racheter leur liberté à tous deux. Ce qui attirait la comtesse dans cette pauvre demeure, c'est que la jeune femme avait ce qu'elle n'avait pas, elle... un enfant! une petite fille blonde, rieuse et charmante! Et la riche, la noble dame ne pouvait se retenir de porter envie à la pauvre et humble vassale, plus riche pourtant, plus heureuse, puisqu'elle possédait un tel trésor! Cette enfant aussi, la comtesse l'aimait; souvent, durant des heures entières, elle la prenait et la gardait sur ses genoux, la caressant et l'embrassant; souvent, elle disait dans son cœur déshérité d'amour maternel qu'elle n'eût pas demandé au ciel un autre bien que cette enfant. Je dois vous le dire, mon ami, car la comtesse me l'a avoué: à force de voir et de caresser la petite fille, à force de revenir sur ses propres regrets, elle finit par concevoir une pensée

blics, ainsi que dans le système suivi pour la vente des biens nationaux. Mais sans les moyens nécessaires pour faire face, non-seulement aux dépenses ordinaires et courantes du service public, mais encore aux autres obligations successivement contractées par suite de l'absence constante d'équilibre entre nos recettes et nos dépenses, les embarras augmenteraient chaque jour. Pour arriver à une organisation complète et satisfaisante de cette partie si vitale de l'administration de l'état, il vous sera soumis, avec le budget, d'autres projets de loi dont l'opportunité et la convenance seront appréciées par les cortès. Elles connaissent trop l'importance du crédit public pour ne pas accorder leur puissant appui aux mesures qui leur seront proposées pour l'améliorer.

Au milieu de l'insuffisance de nos ressources la marine a été l'objet de soins particuliers, ainsi que l'on en peut juger par l'activité qui règne dans ses arsenaux, et par les expéditions qu'elle a faites sur divers points.

Des modifications avantageuses au soulagement des populations auraient été apportées à notre organisation militaire, et quelques-unes avaient été déjà présentées aux cortès; mais une insurrection inattendue est venue paralyser les sages économies qui en seraient résultées. Il a fallu pour réprimer un mal si grave employer toute la force publique. Dans cette occasien l'armée a été, comme toujours, un modèle de discipline et de subordination, ainsi que de loyauté et de bravoure. Grâce à ses vertus et à la coopération également noble et décidée de la milice nationale, l'insurrection, qui aurait pu devenir fatale si on lui avait laissé le temps de respirer, a été étouffée dans sa source, et la tranquillité publique complètement rétablie.

A son ombre, et par l'effet des réformes qui ont eu lieu, les intérêts matériels du pays prennent chaque jour un nouvel essor, nos moyens de communication augmentent, l'agriculture et l'industrie impriment un plus grand mouvement à notre commerce, et l'instruction publique reçoit de notables améliorations.

Les lois que le gouvernement soumettra à votre examen auront pour objet de perfectionner l'administration, de compléter le développement de toutes les branches de la richesse publique, et de porter l'institution de la milice, l'enseignement et la bienfaisance, à une élévation digne du nom espagnol. En attendant, j'ai la satisfaction de vous annoncer que la paix, les lois et l'ordre, règnent aujourd'hui dans toute l'étendue de la monarchie.

C'est un moment bien heureux que celui où les cortès et le gouvernement trouvent l'occasion glorieuse (à laquelle leur patriotisme ne fera pas défaut) d'accomplir ce que demande la nation, et ce que nous devons à l'auguste et jeune princesse que nous voyons devant nous assise sur le trône de ses ancêtres. Des lois qui affermissent l'état sur sa base, ouvrent les voies à la prospérité publique, voilà, messieurs les sénateurs et députés, ce que le pays réclame avec ardeur, et ce qui est digne et convenable pour la patrie et pour la reine Isabelle II. Quand S. M., au terme fortuné qui s'approche, prendra les rênes du gouvernement, elle ne trouvera aucun obstacle pour faire le bien que son âme généreuse prépare à son peuple, et dans les bénédictions et les applaudissemens dont elle se verra entourée, elle recueillera le fruit de nos fatigues et de nos travaux.

PARIS, 4 avril.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce, considérant qu'il importe, dans l'intérêt des consommateurs et dans celui de l'agriculture, de développer en France la production des animaux destinés à la boucherie, et de favoriser particulièrement la propagation des races qui, par la perfection de leurs formes ou leur développement précoce fournissent plus abondamment à la consommation, a rendu, à la date du 21 mars dernier, un arrêté portant qu'à partir de l'année 1844, il sera distribué des primes et des médailles d'encouragement aux propriétaires des animaux reconnus *les plus parfaits de conformation et de graisse* parmi ceux qui seront exposés en vente à Poissy, l'avant-dernier jeudi précédant le mardi gras, c'est-à-dire le jour du grand marché.

Ces primes seront affectées exclusivement aux bœufs et aux moutons. Les primes seront accompagnées d'une médaille en argent; des médailles d'argent seront également décernées aux agriculteurs qui auront fait naître des animaux primés.

Les médailles seront en or, si les animaux primés sont présentés par les agriculteurs qui les auront élevés et fait naître.

L'engraisseur qui aura fourni le bœuf choisi pour bœuf gras recevra une médaille en or.

Les primes et médailles seront décernées, en concours public, par un jury nommé par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

— On écrit du Havre, le 3 avril :

Un affreux malheur vient encore de jeter la désolation dans la famille de nos pilotes et d'affliger notre ville.

Hier matin, l'horizon, animé au sud-ouest, annonçait un temps à grains et à raffales. Néanmoins, sur les quatre heures, la pirogue l'*Eclair*, appartenant à Mazerat, appareilla du port pour la rade, afin de déposer à bord des navires en destination de la rivière des Pilotes de Quillebeuf. Cette pirogue qui, en sortant du port, avait pris le troisième ris dans sa voile, n'a pas reparu de la journée. Elle a sombré, à ce qu'il paraît, à deux lieues environ au large; où elle a été retrouvée chavirée par un chasse-marée qui l'a conduite au Hoc. Tout porte à croire que les sept hommes qui la montaient ont péri victimes de ce sinistre.

— A l'occasion de l'inauguration du rail-way d'Orléans, l'archevêque de Tours et les évêques d'Orléans et de Blois doivent se réunir solennellement pour donner leur bénédiction aux wagons du chemin de fer.

— Le buste de S. M. la reine, envoyé en Algérie au colonel Marengo, sur la demande de S. A. R. le duc d'Aumale, a été placé au village de Sainte-Amélie, qui s'établit sous la direction du brave colonel.

— M. Courtial, chevalier de la légion-d'honneur, examinateur d'admission à l'école navale, professeur de mathématiques à l'école royale des Beaux-Arts, est mort hier à l'âge de quarante-quatre ans. Ses obsèques auront lieu demain mardi, à dix heures, à l'église Saint-Sulpice.

Le prince Dolgorouki, qui vient de recevoir l'ordre de retourner en Russie par suite de la publication d'une brochure intitulée : *Notice sur les principales familles de Russie*, avait envoyé quelques copies de sa brochure à Saint-Pétersbourg, où elle a fait une sensation d'autant plus grande que, dans une préface très-courte, l'auteur dit qu'il va terminer l'*Histoire de Russie depuis l'accession au trône de la dynastie de Romanow*, c'est-à-dire depuis 1613. L'auteur ajoute que, dans cet ouvrage, il fera l'histoire politique et sociale de la noblesse russe depuis son origine; il la montrera transformée et civilisée en dépit d'elle-même et par violence, et, une fois dans cette voie, il ira plus loin que les civilisateurs l'auraient voulu.

Cet ouvrage, dans lequel les idées, les caractères originaux et les tendances de la noblesse russe seront retracés, a été commencé il y a trois ans, il sera terminé avant le mois de mai, et restera en dépôt dans cette terre de France si hospitalière, jusqu'à l'époque de sa publication que l'auteur ne peut fixer. L'impression produite par la brochure qui portait le pseudonyme de comte de Almago, a amené l'ordre du rappel en Russie. Aussitôt arrivé à l'ambassade russe à Paris, M. de Kisselef manda le prince Dolgorouki; il lui notifia l'ordre de rappel et lui remit son passeport. Le prince n'a pas jugé convenable de se conformer à la citation.

Nous sommes aussi informés qu'il n'a pas perdu de temps pour remettre en mains sûres le manuscrit de son *Histoire de Russie depuis l'avénement au trône des Romanow*, et qu'il compte sur cette précaution pour adoucir les rigueurs dont il est menacé. Toutes les propriétés du prince, qu'on dit considérables, sont malheureusement pour la plupart sous le pouvoir de son souverain, à qui nous étions loin de penser qu'une mince brochure pût causer tant de déplaisir.

On annonce qu'un autre noble russe, le prince Golewine, a reçu l'ordre de retourner en Russie. Il paraît que le prince préparait un écrit sur les serfs russes.

COLONISATION DE LA GUYANE.

M. de Tascher, pair de France, vient d'adresser à M. le président du conseil, et le *Moniteur* a publié le rapport d'une commission présidée par lui, qui a eu à examiner un projet relatif à la plus vaste de nos colonies, celle de la Guyane. Ce projet, dont le président du conseil avait été saisi par l'intermédiaire et sur la recommandation de M. Favard, délégué de la Guyane, contenait le programme d'une institution financière destinée à développer le commerce maritime et à faciliter la réorganisation industrielle des colonies : c'est en ces termes qu'il se présentait. Cependant on l'avait restreint à la Guyane, parce que de toutes nos colonies c'est celle qui ouvre le champ le plus étendu à tous les essais, la plus spacieuse carrière à l'activité des hommes. Elle offre le spectacle d'une population de 20,000 ames sur une superficie égale au tiers ou à la moitié de celle de la France.

La commission coloniale, présidée par M. le duc de Broglie, à laquelle ce projet avait été renvoyé d'abord, lui avait consacré plusieurs séances et avait émis un avis favorable, dont les conclusions étaient : 1° Que le département de la marine ferait une chose utile et d'intérêt public en encourageant le projet et en se prêtant au concours qui lui était demandé quant à l'exploration de la colonie; 2° que cette exploration pouvait avoir lieu par l'envoi à la Guyane d'un certain nombre de commissaires désignés de concert par le ministère de la marine et les personnes par l'entremise desquelles la Compagnie devait être plus tard organisée; 3° que le concours demandé pourrait être fourni simultanément par la concession des moyens de transports aux explorateurs, et par une participation, soit immédiate, soit éventuelle, dans les frais de l'expédition. Ce fut alors que le président du conseil, après s'être entendu avec les ministres du commerce et de la marine, nomma la commission que préside M. de Tascher.

La commission, composée de membres des deux chambres, de chefs d'administration, de délégués coloniaux, de négocians et d'hommes familiers avec les grandes opérations de l'industrie et du commerce, a délibéré pendant un an. L'auteur du projet assistait à ses travaux pour répondre aux questions qui pourraient lui être adressées. A une certaine époque elle se réunissait deux fois par semaine. Une première partie de ses procès-verbaux, habilement rédigés par M. Paul de Tascher, maître des requêtes, secrétaire, avait été publiée, et avait excité l'attention publique. Pour nous servir des expressions du rapport, « elle avait donné l'éveil à de nobles instincts, rares aujourd'hui chez une nation jadis si aventureuse. » Tel était l'état des choses lorsque le projet a subi une modification qui l'a rendu plus pratique et lui a donné une base matérielle.

« Deux hommes de mérite et d'expérience, dit M. le comte de
» Tascher, déja connus par leurs travaux et leurs voyages, occu-
» pant dans le monde une position avantageuse, ayant une connais-
» sance particuliere des continents d'Amérique, offraient de joindre
» leur dévouement personnel et leurs capitaux au génie actif et
» persévérant de l'auteur du projet. Cette heureuse association se
» constituait pour servir d'élément générateur à une compagnie fi-
» nancière assez vaste pour reprendre et réaliser le premier projet.»

Un mémoire, présenté aussitôt au président du conseil et transmis par lui à la commission, exprimait l'offre formelle au nom de l'auteur du projet, M. Jules Lechevalier, et des deux collaborateurs qui venaient de se joindre à lui, MM. Ternaux-Compans et Joly de Lotbinière, de contribuer aux frais d'exploration jusqu'à concurrence de 300,000 fr., sous certaines garanties et réserves. MM. Ternaux-Compans et Joly de Lotbinière se proposaient pour effectuer eux-mêmes l'exploratien des lieux. La commission, après un examen qui a absorbé quatre séances, a émis, à l'unanimité de ses membres présents, un avis favorable, et, en conséquence, elle engage le ministre de la marine à comprendre dans sa demande des crédits supplémentaires une somme de 500,000 fr., dont moitié serait dépensée immédiatement pour fonds d'étude et voyage d'exploration.

Ce qui nous frappe en cette circonstance, c'est que l'attention des particuliers et celle de l'état se dirigent enfin sérieusement vers les domaines que la France a conservés sur le continent américain. En ce moment où l'on cherche à étendre la navigation française, un établissement colonial à la Guyane serait d'un grand effet. Il y a lieu de croire qu'à la Guyane, le coton, produit qui fournit un fret abondant, pourrait être cultivé sur une grande échelle. Si la puissance de l'industrie privée et celle de l'état se concertaient dans ce but, et en général pour la colonisation de ce territoire, on arriverait assez promptement à une solution. La Guyane, on ne doit pas le dissimuler, a une mauvaise réputation. L'expédition du Kourou, qui coûta la vie à plusieurs milliers d'infortunés colons en 1764, et, sous le directoire, l'agonie des déportés de Sinnamari, lui ont beaucoup nui dans l'opinion publique. Cependant les marins les plus renommés et des administrateurs éminents, tels qu'étaient Malouet et Barbé-Marbois, s'accordent à la représenter comme douée d'autant de salubrité que les colonies voisines de Surinam et Démérari, et celles-ci sont parvenues à une grande prospérité. Les investigations de la commission se sont particulièrement dirigées sur ce point, et le résultat en est de réhabiliter la Guyane. Au Kourou, quatorze mille Français périrent, parce que les hommes les plus vigoureux périraient, fût-ce dans l'Eldorado, si on les abandonnait sans vivres, sans vêtements, sans abri dans la saison des pluies. La déportation de Sinnamari finit par la mort de près de la moitié des exilés (cent soixante-et-un sur trois cent vingt-huit), parce que, au lieu d'être des colons, c'étaient des députés, des hommes de lettres, des prêtres habitués à une vie douce; pas un seul n'avait l'habitude du travail manuel; ils étaient trop âgés pour s'acclimater, et on les avait accablés de mauvais traitements. Ces lamentables catastrophes ne prouvent donc rien contre une entreprise qui serait bien conduite.

En ce moment le gouvernement hollandais fait dans ses possessions de la Guyane une expérience qui jetera du jour sur les moyens à prendre par la France pour tirer parti de ses possessions adjacentes. Il s'efforce d'y introduire le travail des blancs. Si cet essai réussit, l'avantage que nous offrirait la colonisation de la Guyane serait immense; car le gouvernement n'aura qu'à faire un appel aux hom-

---

coupable, elle eut presque de la haine pour la femme du peuple, plus opulente et plus fortunée avec cette chère petite créature, qu'elle-même avec son nom, son rang de châtelaine et toutes ses richesses.

Il y a plus; cette jalousie augmentant de jour en jour, et une fois l'accès ouvert dans son cœur aux idées mauvaises, notre malheureuse épouse, si bonne et si pleine de vertu pourtant en toutes choses et envers tous, ne put voir sans révolte secrète cette félicité qui lui était refusée impitoyablement à tout jamais, et un projet criminel germa dans son ame ulcérée. Oui, elle en vint à se demander si le ciel, se montrant ainsi injuste à son égard, elle n'avait pas le droit de réparer elle-même cette injustice; enfin, dans son égarement, dans sa folie, car elle était folle et l'esprit de Dieu l'avait abandonnée, elle me l'a dit, elle forma le projet d'enlever cette enfant à sa mère. Il faut la plaindre, mon ami, et d'ailleurs, cette pensée ne fut qu'un éclair de déraison; l'instant d'après, elle eut horreur d'elle-même, et il sembla que le Dieu de miséricorde eût entendu la voix de son repentir.

— Comment, messire? demande le chevalier au vieillard qui, fatigué, interrompt à ce moment son récit.

— Un jour on vit arriver au château la pauvre femme et sa fille; la mère parlait brièvement, semblait en proie à une agitation extrême, à un grand dé espoir, et cependant on lisait sur toute sa physionomie quelque chose d'énergique, comme une résolution qui lui avait beaucoup coûté et qui n'en était pas moins irrévocablement arrêtée, mais on voyait aussi qu'elle avait pleuré, car ses yeux étaient rouges encore. Elle voulut absolument parler à la châtelaine, sa protectrice; l'entretien auquel fut bientôt appelée la comtesse dura long-temps. Le résultat fut l'accomplissement des vœux ardents de notre chère épouse, laquelle partit dès le lendemain, emmenant avec elle la petite fille. Quant au motif qui avait forcé la pauvre mère à abandonner son enfant en des mains étrangères, elle refusa de le dire, et personne, pas même sa bienfaitrice, ne put en rien savoir.

— Il y eut là quelque chose d'étrange, murmura le jeune homme.

— Sans doute, mais toutes les conjectures furent vaines. La comtesse d'ailleurs était trop joyeuse, trop ravie de l'événement, pour s'arrêter à en chercher les causes. Peu après, ainsi que je vous l'ai dit, nous apprimes les deux morts de la mère et de la châtelaine. Nul ne pouvait donc plus nous redemander l'enfant qui nous était devenue chère et précieuse, comme si elle eût été nôtre. Pour nous, nous n'eûmes pas, à son arrivée, le courage de démentir le bruit qui se répandit qu'elle était notre fille Pourquoi l'aurions-nous démenti en effet? Notre tromperie, si c'en est une, ne portait à personne ni tort ni dommage; et si notre silence fut un mensonge envers Dieu, Dieu sans doute nous l'a pardonné, puisqu'il a pris soin de faire croître sous nos yeux, l'orpheline, notre joie en beauté et en vertus dignes d'une illustre naissance. J'ai terminé, Henri; c'est à vous de prononcer à présent... de vous dépend toute sa destinée.

— Ma réponse ne se fera pas attendre, vous pouvez le croire, dit de Beaulieu. Mais, pardon, vous lui avez promis qu'elle serait présente au résultat de notre entretien... je cours la chercher.

— Peine inutile! ajoute le vieux comte; j'imagine qu'elle n'est pas bien loin... Attendez.. — Et il l'appelle.

La jeune fille paraît en effet à l'instant même sur le seuil de la porte, rougissant et confuse de sa promptitude à se montrer, promptitude qui prouve qu'elle était là, tout près, écoutant, et qu'elle a tout entendu peut-être. Cependant cette confusion n'est que passagère, et fait subitement place à un autre sentiment : une curiosité impatiente, car bien qu'elle connaisse tout l'amour et toute la générosité d'Henri, elle a presque du doute sur la réponse qu'il va faire entendre. En proie à ces sentiments divers, elle est restée un moment debout, immobile, les yeux baissés. Sur un signe du comte, elle approche et vient reprendre la place qu'elle occupait avant sa sortie.

— Quant aux noms de son père et de sa mère, que j'ai oublié de vous dire, poursuit le comte, nous n'avons qu'à ouvrir le bijou qu'elle porte à son cou, et nous les y trouverons....

En parlant ainsi, il a tendu la main vers la jeune fille qui, sans détacher le ruban de velours noir auquel est suspendu un joli petit cœur en or :

— Mon père, dit-elle, pas n'est besoin d'interroger ce témoignage écrit. Ces noms, Dieu merci, je les ai appris de vous et ne les ai pas oubliés, je ne les oublierai jamais... — Henri, continue-t-elle, s'adressant au chevalier...

Mais celui-ci la prévient :

— Non, s'écria-t-il avec chaleur, non je ne veux rien savoir, ne dites rien; ce que j'ai entendu me suffit; noble comte de Maucouvert, je vous rends grâce de la confidence amicale que vous avez daigné me faire; mais elle était inutile, car elle n'a rien changé à mes sentiments... Noble comte, celle que j'aime n'est pas votre fille, mais elle était digne de l'être; votre sang ne coule pas dans ses veines, mais les vertus de votre épouse respectée sont passées en elle .. que faut-il davantage? Mon amie, soyez-en assurée, je n'ai point aimé en vous l'héritière d'un grand nom et d'une opulente richesse... je vous ai aimée et vous aime vous, vous seule, parce que votre cœur répond à mon cœur, et votre ame à mon ame... étant telle que vous êtes, partout ailleurs je vous aurais aimée et choisie comme je vous aime et choisis pour ma compagne; partout ailleurs je vous aurais demandé le trésor de votre main comme je le demande et l'implore en ce moment de vous et de votre père vénéré.

— Dieu le veut donc! s'écrie à son tour le vieillard les mains jointes et les yeux baignés de douces larmes; que sa volonté soit accomplie, et qu'il reçoive les remerciments que je lui adresse dans ma joie et dans mon bonheur! Henri, mon fils Henri, elle vous aime, vous serez son époux!

A ces mots, les deux amans tombent à genoux et courbent pieusement la tête sous la main du vieux comte, qui les bénit.

Mais il est temps que nous retournions auprès du *Mauvais Gars*.

CHABOT DE BOUIN. *(La suite au prochain N°).*

mec de bonne volonté pour trouver à choisir de bons et robustes cultivateurs désireux d'aller conquérir par leur travail dans ces fertiles régions tropicales un patrimoine si dificile à créer dans la mère-patrie, où la terre est si chère.

La facilité des communications entre l'Europe et l'Amérique qui va résulter des paquebots transatlantiques, et la rapidité avec laquelle des navires à vapeur de moindre échantillon apporteraient les approvisionnements en vivres, en outils et le secours de toute espèce des colonies anglaises et hollandaises du voisinage et même de nos îles de la Martinique et de la Guadeloupe constituent des garanties de succès inconnues jusqu'à ce jour.

Ce sont autant de motifs qui donnent de la consistance au projet de colonisation de la Guyane ; ainsi s'expliqueront, pour les esprits les moins aventureux, l'appui qu'y prête une commission d'hommes éclairés et la bienveillance dont le gouvernement semble animé à son égard. Ces considérations cependant ne diminuent pas le mérite de la courageuse résolution de M. Ternaux-Compans et Joly de Lotbinière. Les encouragements publics les suivront dans cette campagne hardie, si, comme on doit sy attendre, le gouvernement et les chambres donnent suite aux recommandations des deux honorables commissions présidées l'une par M. le duc de Broglie, l'autre par M. le comte de Tascher.

(*Correspondance particulière*)

PARIS, 5 *avril*.

La bourse a été très-animée aujourd'hui; des bruits de mauvaises nouvelles d'Espagne, reçues, disait-on, par une maison de banque, ont été le motif d'une baisse de 25 c. sur le 3 %, 83 fr. 5 c. fin courant.

Le 5 % également offert est à 120 fr. 90 c. comptant, 121 fr. 25 c. fin courant.

L'actif espagnol d'abord assez ferme à 30 3/4 reste moins bien à 30 1/2 sur le bruit répandu de mauvaises nouvelles de ce pays.

REUNION DANS LES BUREAUX.

Quatre propositions et deux projets de loi étaient aujourd'hui à l'ordre du jour des bureaux de la chambre. Dès midi, les membres étaient en grand nombre dans chaque bureau. On voyait, à la vivacité des colloques, que de graves et importants débats allaient s'engager. Les chefs des diverses nuances de l'opposition étaient dans leur bureau respectif. MM. les ministres-députés, à l'exception de M. le ministre de l'agriculture et du commerce qu'une indisposition tient éloigné depuis plusieurs jours des travaux législatifs, ont pris part à la discussion qui s'est engagée sur chaque question.

Plusieurs bureaux sont restés en séance jusqu'après cinq heures et ont continué à demain la discussion. Nous allons résumer la discussion de quelques bureaux

1er *Bureau*. La proposition de M. de Carné a d'abord été examinée ; elle est ainsi conçue : « A l'avenir, et jusqu'à ce qu'il ait été statué par une loi organique sur l'ensemble de l'enseignement secondaire, pour être admis à l'examen du baccalauréat dans la faculté des lettres, il suffira, conformément aux dispositions du décret du 17 mars 1808, d'être âgé de seize ans au moins et de répondre à tout ce qui forme la matière de l'enseignement dans les hautes classes des colléges royaux. »

MM. de Larochejaquelin et Larabit ont soutenu cette proposition dont la lecture a été repoussée à une grande majorité.

On s'est ensuite occupé de la proposition de M. Odilon-Barrot.

Un seul membre, M. Lherbette, a parlé en faveur de cette proposition, qui a été repoussée par 30 voix contre 12.

Les deux propositions de MM. Mauguin, de Lassalle et Tesnières, dont nous avons publié le texte, ont été autorisées à la presque unanimité.

On a passé à la discussion du projet de loi sur l'institution des ministres d'état.

Le 2e *bureau* a rejeté la proposition Odilon-Barrot par 25 voix contre 15 et admis les deux propositions vinicoles presqu'unanimement.

Le 3e *bureau* a rejeté la proposition de M. Carné, par 25 voix contre 15 et celle de M. Odilon-Barrot par 26 contre 9. Il a admis les deux propositions vinicoles.

4e *Bureau*. — La proposition de M. Barrot a été rejetée par 26 contre 9, et celle de M. Carné, par 20 contre 15. Les deux propositions vinicoles ont été admises.

Le 5e *Bureau* a rejeté à une grande majorité les propositions Barrot et de Carné ; il a admis, après une courte discussion, les propositions vinicoles.

Le 6e *Bureau* a rejeté la proposition Barrot, par 21 voix contre 20. Voici un résumé de la discussion de ce bureau :

Proposition de M. Barrot

M. Guizot, ministre des affaires étrangères, la combat et fait l'éloge des lois de septembre. Il croit que les libertés publiques n'en ont pas souffert. Il est insensé de remettre cette législation en question. Dire que tout procède des élections, du jury et de la chambre des députés, c'est méconnaître les bases de notre gouvernement. La chambre des pairs a une juridiction constitutionnelle ; qui pourrait le nier ? Le choix du moment n'est pas opportun. La proposition tend à énerver le pouvoir et l'ordre social. Les lois attaquées sont bonnes, ont rendu d'incontestables services. L'avenir a besoin de ces lois autant que le passé en a eu besoin. M. le ministre repousse la lecture.

M. G. de Beaumont répond qu'il ne s'agit que d'autoriser la lecture d'une proposition qui vise à réformer seulement une partie, une très-petite partie de la législation de septembre. M. Guizot a des collègues qui étaient prêts à signer des deux mains le programme de cette modeste réforme L'art 69 de la charte veut que les délits politiques de la presse soient déférés au jury.

M. de Beaumont réfute toutes les objections du ministre relativement à la définition de l'attentat, aux garanties exorbitantes données aux fonctionnaires publics, aux associations. Quant à l'opportunité, la chambre n'a-t-elle pas des loisirs ? Si l'avenir est menaçant aux yeux de M. le ministre, le plus sûr moyen de lutter contre les difficultés prévues, le gage le plus certain du maintien de nos institutions, c'est la réparation faite à notre loi fondamentale, à la charte qui a reçu une grave atteinte des lois exceptionnelles votées par des esprits prévenus et aujourd'hui plus éclairés.

M. Pascalis soulève des objections fondées sur la définition de l'attentat. C'est la juridiction de la cour des pairs qu'on veut supprimer. Il y a contradiction dans les termes de la proposition.

M. Isambert répond au préopinant et combat énergiquement les dérogations à la charte. L'orateur se livre à une savante et pressante argumentation, et soutient que la définition de l'attentat, la loi des associations, le privilége des fonctionnaires publics appellent nécessairement les réformes indiquées dans la proposition. Rentrons dans la charte, s'écrie-t-il, il n'y a de salut que dans la charte.

M. de Peyramont et M. Crémieux sont entendus.

Le bureau refuse la lecture par 21 voix contre 20.

Proposition de M. de Carné.

M. Isambert, sans la combattre au fond, réclame la loi sur l'enseignement secondaire. Il se plaint de l'ajournement des promesses de la charte depuis 13 ans.

M. Guizot répond que trois fois les ministres de l'instruction publique ont présenté un projet de loi sur l'enseignement secondaire ; que la chambre sera saisie dans cette session d'un nouveau projet.

MM. Berryer, de Panat et Billaudel inscrits en faveur de la proposition déclarent qu'ils ne veulent pas abuser des moments du bureau par des développements inutiles.

Le bureau, à l'unanimité, a autorisé la lecture.

Proposition sur les vins.

La lecture des 2 propositions est admise à l'unanimité moins une voix. M. Leseigneur seul attaque le principe de ces propositions qui émanent d'une réunion de députés Il voit dans cette coalition d'intérêts un danger pour l'indépendance de la chambre et pour la liberté des votes.

Cette doctrine combattue de tous les côtés donne au bureau l'occasion de maintenir un droit qu'on ne saurait contester à une collection quelconque de députés.

7e *Bureau*. — M. Saint-Marc Girardin s'oppose à la lecture de la proposition de Carné parce qu'elle a l'inconvénient de ne point établir la liberté pour tout le monde ; il faut, dit-il, donner aux petits séminaires et à l'éducation du clergé ce qui est légitime, mais il ne faut pas donner aux petits séminaires seuls le privilége de la liberté de l'enseignement. La proposition est repoussée à la presqu'unanimité.

La proposition Barrot est repoussée.

Le 9e bureau a admis presque sans discussion les propositions vinicoles. La proposition Barrot a été rejetée par 25 voix contre 16.

En somme, les neuf bureaux ont repoussé la lecture de la proposition de M. Odilon-Barrot, et celle de M. Carné n'a été autorisée que par le 6e.

Le 1er bureau a discuté le projet de loi sur les ministres-d'état. MM. Schuzemberger et Lherbette parlent contre le projet de loi qui est éloquemment soutenu par M. Félix Réal. M. de Vatry, tout en approuvant le principe du projet de loi, voudrait qu'on ne fût ministre-d'état que lorsqu'on aurait été ministre pendant trois sessions.

Nombre des votants, 36. M. Félix Réal a eu 20 voix; M. Lherbette, 12; 5 voix se sont portées sur MM. Lanjuinais, Varennes et Schuzemberger. M. Félix Réal est nommé commissaire. Les autres bureaux se sont ajournés à demain pour discuter cet important projet de loi.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

On lit dans le *Globe* les nouvelles suivantes d'Haïti :

Il parait que les troupes qui avaient été envoyées des Cayes, Port-au-Prince et à Jérémie, ont déserté et sont passées du côté des révolutionnaires. Une lettre des Aux-Cayes, du 27 février, dit : La partie sud de l'île est en pleine insurrection.

L'armée rebelle monte à 6,000 hommes environ ; elle a pris possession de l'anse d'Hainult, de l'anse à Jean et de Jérémie, où elle a établi un gouvernement provisoire.

Des marchands haïtiens illustres ont été emprisonnés. Le docteur Lovel, Américain, qui était respecté des naturels et aimé des étrangers, a été condamné à mort. Comme il n'y a point de charge contre lui, l'agent des Etats-Unis a dû recourir à la protection du consul anglais.

Hier, le brick le *Pilot*, de 16 canons, qui était à l'ancre devant le port, a mis à la voile pour la Jamaïque, afin d'aller chercher protection pour les marchands anglais.

Londres, 3 avril.

Samedi, après-midi, dans la cathédrale de Saint-Paul, pendant le service, on aperçut à quelques pas de l'honorable M. Haydon, chanoine mineur, un individu tirer de son sein un objet qu'on prit d'abord pour un livre. Mais au brillant du canon, on reconnut bientôt que c'était un pistolet. Deux personnes se jetèrent sur lui et lui arrachèrent l'arme qu'elles assurent avoir vu dirigée sur M. Haydon C'était au moment où se terminait la prière pour la Reine. Quoique l'accusé ait tiré la détente, le pistolet n'a pas fait feu. L'arme contenait de la poudre et 5 balles.

L'individu ne parait pas être atteint de folie. Il a environ 16 ans. Il se nomme Edwar Sintrenick. Il a quitté sa famille sans l'en prévenir, et personne, chez lui, n'avait le moindre soupçon de ses desseins.

MODES.

Il existe en ce moment quelque chose d'assez bizarre, c'est l'incohérence des toilettes; on ne sait à quel genre appartient la mode, les magasins s'observent entre eux, et les femmes se questionnent pour savoir ce qui doit remplacer la mode expirante.

Ce moment est celui qui prête le plus au texte déjà si étendu des fantaisies. Une toilette négligée n'est remarquable que par les détails d'ensemble qui lui donnent une physionomie toute particulière.

Les toilettes conservent le caractère du dernier siècle ; toutefois il est à regretter que la mode n'ait pas favorisé plus ouvertement les robes de ville que l'on portait jadis à peu près semblables à celles des salons. Les doubles jupes n'ont pas seulement de la richesse; elles ont de l'élégance, et une robe en taffetas rayé sur un jupon de taffetas glacé, est pour le moins aussi jolie qu'une robe de velours sur un jupon de satin.

Du reste, cette idée prend, dit-on, quelque crédit. Il s'est déjà fait des robes de ville ouvertes de côté sur un dessous de couleur. Mais rien n'est aussi charmant que la simplicité des robes unies sur un jupon uni. Ainsi, nos mères portaient en négligé une redingote de taffetas violet laissant voir un jupon de taffetas vert ou aurore ; une redingote grise laissant voir un jupon vert ou rose, etc., etc. ; ceci était d'une recherche coquette et gracieuse, et. comme prix, ce n'était guère plus qu'une robe à garnitures.

Quant aux coiffures, elles sont toutes modernes ; les chapeaux ne ressemblent à aucun temps, et les coiffures en cheveux tiennent tantôt à l'antique, tantôt à Louis XIV ou Louis XV.

Les chapeaux nouveaux sont de moyenne grandeur, à grands bavolets. avec une couronne de fleurs ou un panache de plumes. Les capotes de crêpe se renouvellent chaque année. Toutes les pailles luttent en ce moment : la paille de riz, la plus fragile et la plus susceptible de toutes, est toujours la première adoptée ; une paille de riz avec un ruban de taffetas rayé blanc et bleu, et un panache de plumet bleu. La teinte du bleu est foncée ; le rose tendre et le bleu de ciel semblent avoir disparu pour faire place au rose turc et au bleu que l'on désigne par bleu de France.

Les cols du matin sont très petits, en dentelle, garnis d'un ou deux rangs de dentelle ; ils ferment au cou, exactement. S'il sont en mousseline brodée, la broderie doit être fort peu importante ; la dentelle suffit à la richesse de la lingerie du matin.

Mais quelle mode serait assez téméraire pour oser devancer Longchamps, le grand jour des décrets ? quel innovateur imprudent voudrait livrer au hasard de l'obscurité une idée que son imagination en travail a rêvée depuis l'arrière-saison ? Nous voici au terme des incertitudes : les belles, les grandes choses vont être produites la semaine prochaine.

SALLE DU CONSERVATOIRE PHILHARMONIQUE.

SOIRÉE DE M. DE LINSKI.

Avis.

Obligé de se rendre à Paris, et son départ étant fixé à lundi prochain, M. de Linski a l'honneur de prévenir le public qu'il ne donnera plus que deux séances ; la première aura lieu samedi, 8, et la dernière dimanche, 9 avril.

Par la même occasion il prévient que, vu la grande affluence de monde qui ne peut trouver de place à ces séances, et d'après la demande qui lui en a été faite, M. Linski vient d'agrandir ses premières, en sorte qu'il n'y aura désormais que deux places, savoir :

Premières, galeries et stalles, 2 fr. 50 c.
Deuxième galerie, 1 fr. 50 c.

L'on pourra prendre des billets et retenir des places à l'avance ; s'adresser audit local.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BULLETIN COMMERCIAL.

PRIX COURANT DES GRAINS.

SUR LA PLACE DE TOULOUSE.

Marché du 7 avril.

Grain	Prix
Blé fin, Roussillon	22 » à 22 50
Bladette	21 50 à 22 »
Blé fin	20 » à » »
Blé mitadin fin	20 » à 20 50
Blé mitadin	19 50 à » »
Blé mitadin aduri	21 » à » »
Seigle	13 75 à » »
Haricots	15 » à 15 50
Fèves	11 50 à 11 75
Millet roux	10 » à » »
Millet blanc	9 » à 9 50
Vesces rousses	12 50 à » »
Orge	13 » à » »
Avoine	10 50 à » »
Graine de Trèfle (50 kil.)	28 » à 30 »
Graine de Luzerne (l'hect.)	10 50 à » »
Graine de Sainfoin (50 kil.)	60 » à » »

HALLE AUX BLÉS

DE TOULOUSE.

Marché du 7 avril.

Blé (l'hect.)	21 93	Vesces	00 00
Seigle	14 00	Haricots	16 70
Orge	00 00	Pois	00 00
Millet	9 67	Lentilles	00 00
Avoine	10 88	Fèves	11 85

TAXE DU PAIN

Du 7 avril 1843.

Pain blanc, la marque, 2 kil.	80 c.
Pain bis, *idem*, (2 kil. 5 hect.)	80 c.
Pain bis (les 5 hectogrammes.)	16 c.

L'un des gérans, M.-J. DUTOUR.

TOULOUSE, IMPRIMERIE DE LAVERGNE
46, RUE SAINT-ROME.